



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 mai 2024
N° 39

OBJET : Demande de subvention pour la réfection de la route de Crucciate.

Date de la convocation :
14/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le mardi 14 mai, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Nombre de membres
présents : 10

Etaient absents : Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur RAFFALLI Louis et Monsieur COGGIA Jean-Dominique.

Nombre de votants : 15

Quorum : 08

Absents représentés : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Madame AIUTI Dominique, Monsieur COGGIA Jean-Dominique donne pouvoir à Monsieur COGGIA François, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Madame ANDREI Brigitte, Monsieur RAFFALLI Louis donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie.

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240514-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le président expose que sur sa partie descendante à hauteur de la maison de Madame CITOLLEUX Rose, la route de Crucciate présente un danger d'effondrement et que des travaux de mise en sécurité et de gestion des eaux pluviales sont donc nécessaire.

L'entreprise ARTELIA nous fait parvenir le devis suivant estimé à 72 302.97 euros hors taxe.

Le président présente le plan de financement suivant :

CDC : 80% soit 57 842.38 euros hors taxe

Commune : 20% soit 14 460.59 euros hors taxe

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité de 15 voix ce plan de financement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240514-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE2

BON DE COMMANDE N°02

Le formulaire EXE2 est un modèle de bon de commande, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, pour commander les prestations à exécuter, dans le cadre d'un marché à bons de commande.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Monsieur Le Maire de COGGIA
Mairie
Lieu-dit Crucciate
20160 COGGIA
Tel : 04.95.52.22.45
Fax : 04.95.52.27.75
Mail: mairiedecoggia@orange.fr

B - Identification du titulaire du marché public.

Mandataire

ARTELIA
ANTENNE D'AJACCIO
Pont du Ricanto LOT3 E
20090 AJACCIO
Tel : 04 95 10 13 01 Fax : 04 95 23 41 13

SIÈGE SOCIAL : 16 RUE SIMONE VEIL – 93400 SAINT OUEN SUR SEINE
N° SIRET : 444 523 526 00358
Établissement : Le Condorcet – 18 Rue Elie Pelas- CS 80132 – 13322 MARSEILLE Cedex 16
Tél. 04 91 17 00 00 – Fax 04 91 17 00 71
Mail : corse@arteliagroup.com

C - Objet du marché public.

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A DES TRAVAUX VOIRIE, MACONNERIE ET RESEAUX DIVERS.

■ Date de la notification du marché public : 20 SEPTEMBRE 2023

■ Durée d'exécution du marché public : 3 ans reconductible 1 an

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240514-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024

EXE2 – Bon de commande n°02
Pour l'autorité compétente par délégation

Page : 1 / 7

D - Prestations commandées.

Le titulaire du marché identifié ci-dessus est prié de bien vouloir exécuter les prestations désignées ci-dessous, conformément aux dispositions des documents constitutifs du marché public. Il renvoie, dûment remplie et signée, une copie du présent bon de commande, qui tiendra lieu d'accusé de réception.

BC02 - OPERATION 24.01 – Aménagements de voirie et gestion des eaux pluviales au lieu-dit Crucciate.

■ LOCALISATION :

Le projet est situé au lieu-dit Crucciate, sur la commune de Coggia.



Lieu-dit Crucciate :

Travaux à réaliser sur l'emprise communale de la route. Le foncier doit être maîtrisé par la commune.
Parcelles privées en limites du projet : 0242, 0238, 0247, 0248, 0237, section B.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240514-134-DE

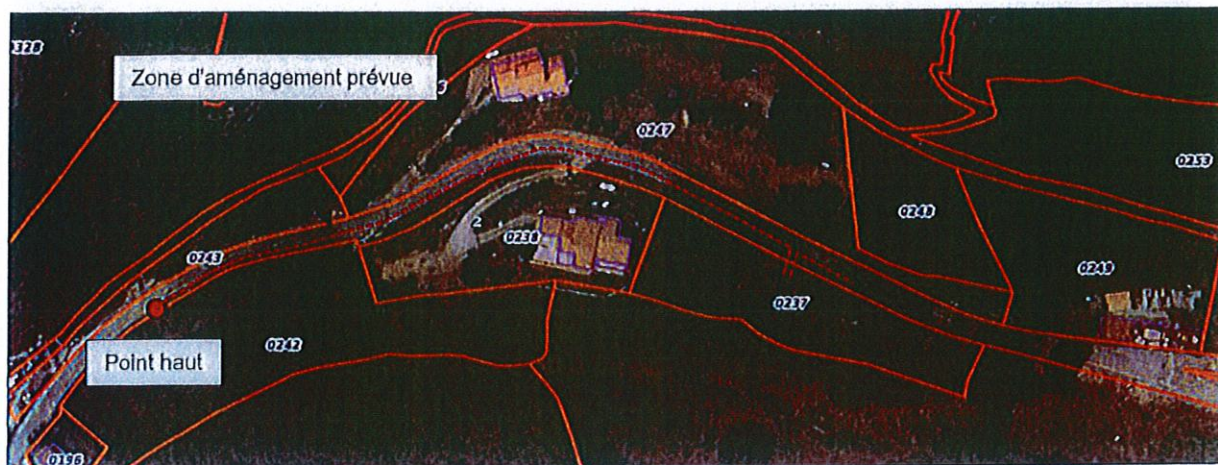
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024

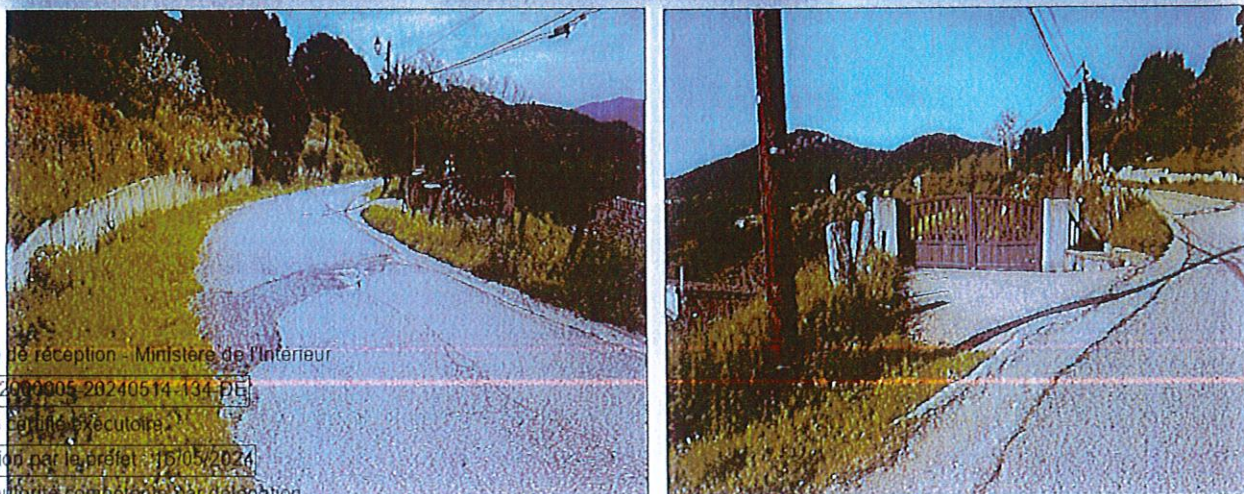
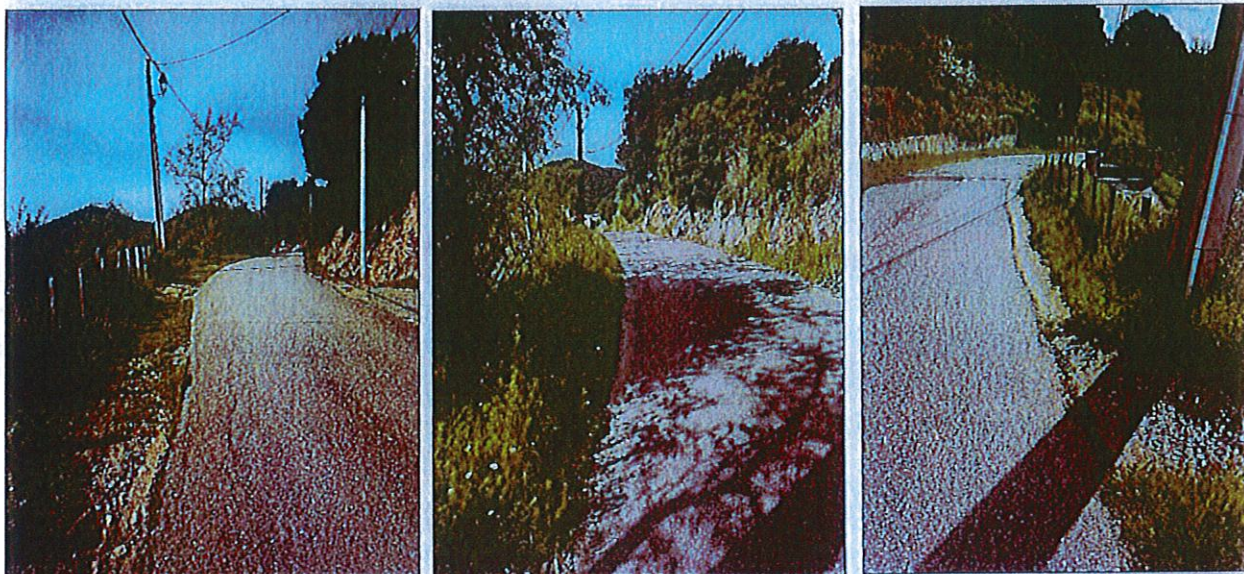
Pour l'autorité compétente par délégation

■ PROJET / CONTEXTE

L'habitation cadastrée 0238 B est soumise à des ravinements importants lors de fortes pluies. La gestion des eaux pluviales n'est pas assurée sur ce tronçon de voirie depuis le point haut jusqu'en aval de l'habitation : environ 200 mètres linéaires.



Suite à la demande de cet administré, la commune porte un projet de voirie afin de gérer ces eaux pluviales, et ainsi stopper les désordres hydrauliques constatés.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000005 20240514 134 PE

Accusé de réception

Réception par le préfet : 15/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

■ PRESTATIONS

- Mise en œuvre d'un caniveau type L avec bordure T2 en accotement de la voirie, sur un linéaire estimatif de 200 ml ;
- Mise en œuvre d'une bordure A2 pour l'entrée de l'habitation 0238 B ;
- Réalisation d'un caniveau descente d'eau pour limiter le ravinement du talus sur le terrain 0237 B ;
- Réalisation d'une poutre/longrine de rive pour consolider la voirie sur un linéaire estimatif de 30 ml ;
- Reprise éventuelle du revêtement de la voirie sur certaines portions (rabotage et rechargement de la chaussée en enrobé) ;
- Déplacement et repose des regards EU (assainissement), si nécessaire ;
- Démaquisage, nettoyage, et élargissement de la voirie en tuf stabilisé en pied du talus fragilisé du terrain 0247 B pour réaliser des travaux en demi-chaussée.

■ PROGRAMME D'ETUDES - LIVRABLE

Les prestations et les livrables associés à cette opération sont les suivants :

DIAG	Rapport de diagnostic et plan global d'identification des secteurs dégradés, et proposition de réparation	X
EP	Recherche de tracé pour la voie d'accès nouvelle, distribution des interfaces sur plan jusqu'à validation du maître d'ouvrage	
AVP	Plan d'aménagement et plan des réseaux secs et humides. Coupes types d'Avant-projet et notice explicative avec estimation des travaux.	X
PRO	Dossier de plans, profils en travers PROJET et notice techniques des ouvrages. Détail quantitatif et estimatif des travaux.	X
ACT	Notice des travaux et bons de commandes allotis des travaux	X
DET	Réunion de chantier avec PV de visite MOE. Vérification des situations et élaboration des états d'acomptes et des décomptes mensuels et définitifs	X
VISA	Vérification des plans de chantier de l'entreprise et métrés des ouvrages réalisés	X
AOR	Rédaction des documents de réception, avec procès-verbaux de visite des OPR, de réserves et de levée des réserves avec proposition du maître d'œuvre et décision de réception.	X

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240514-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

■ **DONNEES ET PREREQUIS NECESSAIRES:**

Les prérequis suivants sont nécessaires pour le démarrage de la mission :

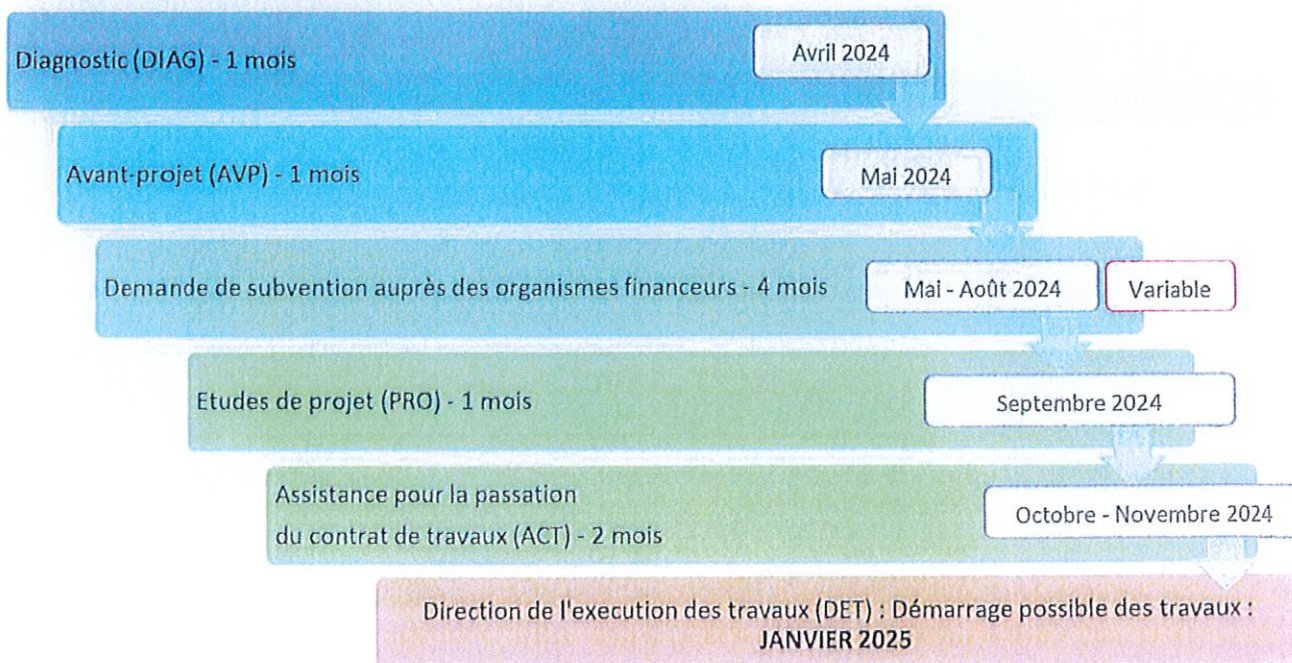
Etudes de sols, sondages géotechniques.	
Etudes de sols, sondages géotechniques avec prédimensionnement d'ouvrage	
Repérage des réseaux par campagne de détection géo-radar avec plan dwg et marquage au sol.	
Repérage des réseaux par campagne de détection géo-radar avec plan dwg sans marquage au sol.	
Levé topographique sans bornage	
Levé topographique par LIDAR ou DRONE avec modélisation	
Levé topographique avec cadastre et bornage relevé par géomètre expert.	X (déjà réalisé).
Bornage contradictoire, divisions, rétrocessions et acquisitions foncières par géomètre expert	
Limite géographique des prestations d'études	X
Diagnostic Amiante et HAP dans les revêtements et structure de chaussée	
Orthophoto aérienne géoréférencé IGN	X facult.
Coordonnateur sécurité et protection de la santé CSPS	
Diagnostic des réseaux par passage caméras	

■ **ADRESSE DE LIVRAISON OU D'EXECUTION DES PRESTATIONS COMMANDEES :**

Les prestations commandées se situent sur la commune de COGGIA, au lieu-dit Crucciate.

■ **DELAI DE LIVRAISON OU D'EXECUTION DES PRESTATIONS COMMANDEES :**

Calendrier prévisionnel et provisoire :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 Les travaux seront réalisés de manière concomitante avec les travaux au lieu-dit Cesara (opération 23.01).
 02A-212000905-20240514_134 DE
 La date prévisionnelle de début des travaux pourra être avancée en fin d'année 2024, en fonction de l'avancé des
 études.
 Accusé de réception exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

■ DEFINITION DU COUT D'OBJECTIF :

Le cout d'objectif est défini par le budget alloué par le maitre d'ouvrage.	
Le cout d'objectif est défini sur la base d'une estimation pré-opérationnelle.	X
Le cout d'objectif est défini sur la base de l'estimation sommaire et provisoire du cout prévisionnel des travaux au stade des études préliminaires.	

Le cout d'objectif s'élève à : 62 900,00 € HT.

Montant du cout d'objectif hors taxes en lettres : Soixante deux milles neuf cents euros.

■ MONTANT DES HONORAIRES ET MISSIONS COMMANDEES :

Montant des honoraires conformément à l'annexe 2 du CPPS de l'accord-cadre à bons de commande.

MISSIONS COMMANDEES	Montant des travaux compris entre 50 001,00 à 100 000,00 € HT	
	Taux %	62 900,00 €
DIAG	2,04%	1 283,16 €
EP	1,70%	
AVP	1,96%	1 232,84 €
PRO	2,18%	1 371,22 €
ACT	1,31%	823,99 €
DET	3,92%	2 465,68 €
VISA	0,87%	547,23 €
AOR	0,65%	408,85 €
Montant du bon de commande	TT.€HT	8 132,97 €
	TVA 20%	1 626,59 €
	TT.€TTC	9 759,56 €

Le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre s'élève à 8 132,97 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240514-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation